REQUETE

A MESSIEURS

LES REPRÉSENTANS

DE

LA COMMUNE DE PARIS.



A PARIS,

Chez MARADAN, Libraire, rue Saint-André-des-Arts, Hôtel de Château-vieux.

M. DCC. LXXXIX.



REQUÊTE
A MM. LES REPRÉSENTANS DE LA COMMUNE DE PARIS;

PAR PIERRE-AUGUSTIN CARON DE BEAUMARCHAIS, Membre de ladite Repréſentation.

MESSIEURS,

LE nom de Citoyen Français eſt devenu d'un ſi grand prix, qu'aucun homme ne peut ſouffrir que l'on altere en lui la pureté d'un ſi beau titre.

En repouſſant aux yeux de tous l'horrible injure qui m'eſt faite ; c'eſt votre cauſe, ô Citoyens ! que je défends plus que la mienne : vous avez tous des ennemis ; mais vous n'êtes pas tous armés contre leurs coups, leurs attentats. Aujourd'hui moi, demain ce ſera vous ; & s'ils viennent à ſoupçonner que l'Aſſemblée prête l'oreille à leurs affreuſes délations, aucun de vous n'eſt plus en ſûreté.

Écoutez-moi donc, Citoyens ! je vais dévoiler des horreurs qui intéreſſent tous les hommes.

Lorſqu'on commençoit, l'an paſſé, à concevoir des inquiétudes ſur la cherté, la rareté des grains; des ennemis trop mépriſables pour ſe montrer à découvert, firent répandre parmi le peuple inquiet, que j'étois un accapareur, que mes maiſons étoient pleines de bled. On le fit placarder la nuit ſur toutes mes portes & dans les rues voiſines. Je m'en plaignis aux Magiſtrats qui firent courir des Patrouilles déguiſées, pour s'aſſurer des Placardeurs; on ne put ſe ſaiſir d'aucuns.

Depuis, dans les premiers momens de l'efferveſcence du peuple, ma perſonne & mes poſſeſſions ont couru les plus grands dangers. J'étois déſigné hautement pour troiſieme victime, lorſqu'on pilla les deux maiſons d'*Henriot* & de *Réveillon*.

Un Grenadier des Gardes-Françaiſes ayant reconnu l'un de ces incendiaires qui crioient dans tout le Fauxbourg qu'il falloit brûler mes maiſons, crut devoir le faire arrêter & conduire à la caſerne de Popincourt par quatre ou cinq ſoldats du Guet. Mais l'incendiaire avoit ſes protecteurs; il leur fit parvenir ce qui lui arrivoit. Le lendemain, allant monter ſa garde, le pauvre Grenadier fut mis (comme on le ſait) pour trois ſemaines en priſon à Verſailles; & cependant cet incendiaire n'étoit qu'un vil portier, chaſſé de ma maiſon; qu'un des faux témoins reconnus dans l'inſtruction du procès Kornmann.

Quand je citai ce fait du Grenadier, devant votre noble Aſſemblée, je fus ſurpris du peu d'effet que

ma déclaration produifit. Le fil dont je tenois le bout, me fembloit pouvoir vous conduire au labyrinthe inextricable que vous cherchez à pénétrer. Un incendiaire reconnu ! Son dénonciateur mis en prifon au lieu de lui ! J'en ai conclu que, fur ces faits, vous êtes plus favans que moi.

Puis, quand le défefpoir changea ce peuple fi foumis, en conquérant de la Baftille ; quand il crut devoir s'affurer des gens fufpects à la Patrie, mes incendiaires, & tous leurs commettans, ne manquerent pas de crier dans les places publiques, que non-feulement j'avois des bleds cachés, mais plus de douze mille fufils que j'avois engagés au Prévôt des Marchands, *Fleffelles* ; que des fouterrains de chez moi communiquoient à la Baftille, par où des foldats ennemis s'y introduifoient en fecret ; que j'étois un agent des grands ennemis de l'Etat, & qu'il falloit me maffacrer, piller & brûler mes maifons. La lâcheté ne peut aller plus loin !

Tous mes amis épouvantés me fupplioient de m'éloigner. Mais moi dont la religion eft, que dans les grands troubles, un Citoyen zélé doit refter à fa place, fe rendre utile & faire fon devoir (car où en ferions-nous, bon Dieu ! fi tout le monde s'enfuyoit!), j'ai ofé braver le péril ; j'ai monté la garde la nuit ; & fuivi, dans le jour, tous les travaux de mon Diftrict.

Pendant ce tems je fuppliois & la Ville & tous les Bureaux, qu'on vifitât mes poffeffions, & qu'on apprît au moins au peuple qu'il étoit abufé fur moi, par d'exécrables fcélérats.

Après bien des foins & du tems, j'ai obtenu pé-

niblement qu'une de ces viſites ſe fît dans ma maiſon, vieille rue du Temple; ſix Commiſſaires ont conſtaté la fauſſeté des bruits qu'on avoit répandus.

Mais le Diſtrict des Blancs-Manteaux, dans lequel j'occupois cette maiſon de location, m'ayant refuſé durement de viſiter mes vraies propriétés, parce qu'elles étoient, dit-il, dans le Fauxbourg Saint-Antoine; j'ai couru m'agréger au Diſtrict de mes poſſeſſions. J'y ai poſé mon domicile, eſpérant bien en obtenir cette viſite refuſée.

Une grande rumeur, l'inquiétude d'une révolte, occaſionnée par la miſere, y agitoient tous les eſprits. En m'agréant avec honneur, l'Aſſemblée me peignit l'état du Fauxbourg ſi preſſant, ſur-tout ſi dangereux pour la tranquillité publique, que ſans trop conſulter mes embarras actuels, l'ame ſuffoquée de douleur, je contribuai d'une ſomme de douze mille livres au ſoulagement de ce peuple.

J'avois payé aux Blancs-Manteaux ma demi-capitation, pour le ſoutien de nos Soldats; je donnai, quatre jours après, la même ſomme à mon nouveau Diſtrict, pour le même ſervice militaire; mais je refuſai de m'aſſeoir au Comité qui m'avoit adopté, juſqu'à ce qu'on eût fait une viſite ſévere de mes différentes maiſons. Il ne convient pas, écrivis-je, qu'un homme ſuſpecté de trahiſon d'Etat, s'aſſeye avec les Citoyens, tant qu'il n'eſt pas juſtifié; ce que les viſites ſeules de mes poſſeſſions peuvent faire.

Dix jours ſe ſont paſſés avant que je les puſſe obtenir; & pendant ces dix jours, je n'ai point paru au Diſtrict. On peut juger, à ces détails, ſi j'y mettois de l'ambition.

Enfin, la Ville ayant ordonné, à ma preſſante requiſition, que douze Commiſſaires ſe tranſporteroient chez moi; les viſites furent effectuées.

Je remis alors un Mémoire à votre Aſſemblée même, pour obtenir que les procès-verbaux, qui faiſoient ma tranquillité, fuſſent imprimés & placardés. La multitude des affaires a laiſſé douze jours cette demande ſans réponſe. Je courois le plus grand danger, ſous cette ſuſpicion du peuple.

Pendant ce tems, je travaillois au Comité de Sainte-Marguerite, où j'ai donné différens plans de bienfaiſance, agréés, j'oſe dire, avec acclamation, où, pour tourner tous les eſprits du peuple ſur des objets moins affligeans, ma motion pour le mariage d'un jeune homme du Fauxbourg, tous les ans, le 14 Juillet, anniverſaire de la Baſtille, a été appuyée par moi d'une ſomme de 1200 liv.

Bientôt l'Aſſemblée du Diſtrict a procédé à la nomination d'un troiſieme Député, ſon Repréſentant à la vôtre. Je n'en avois aucun avis; le haſard ſeul m'y fit trouver, croyant n'aller qu'au Comité. J'y fus nommé Député du Diſtrict, à la très-grande majorité. Je voulus en vain m'en défendre; on me força de l'accepter.

Je crois bien, en effet, que dans ce quartier de douleur, où l'adminiſtration doit être ſi compatiſſante & ſi douce, j'euſſe été plus utile, en travaillant au Comité, qu'en repréſentant le Diſtrict, à l'Aſſemblée de la Commune, où l'homme le plus ſage eſt, ſelon moi, celui qui écoute, & qui parle le moins. Car un des grands inconvéniens de toute

nombreuſe Aſſemblée, eſt l'éternité des débats ſur les points les moins conteſtables.

Je n'avois pas, après huit jours, obtenu, moi Repréſentant, cette permiſſion d'imprimer les procès-verbaux des viſites qu'on avoit faites dans mes maiſons. Les bruits infâmes continuoient; ma perſonne & mes poſſeſſions étoient dans le même péril, lorſque ſix Députés des Blancs-Manteaux ſont venus me dénoncer à l'Aſſemblée de la Commune, comme un fuyard de leur Diſtrict, qu'ils avoient droit de réclamer. Ils ont ſoutenu que les mécontentemens qui m'avoient engagé à me préſenter au Fauxbourg, n'étoient que de cris de cabale, que j'aurois bien dû mépriſer; que mon chef-lieu étant dans leur Diſtrict, ils demandoient que j'y fuſſe renvoyé, & que celui de Sainte-Marguerite nommât un autre Député.

Quelque obligeant que fût pour moi le Plaidoyer des Blancs-Manteaux, je défendis mon nouveau domicile, en aſſurant que le bien ſeul que j'eſpérois faire au Fauxbourg, avoit déterminé mon choix.

Après un débat de deux heures, les Députés & moi rentrés, on m'apprit *que j'appartenois au Diſtrict de Sainte-Marguerite, où je remplirois déſormais tous mes devoirs de Citoyen.* J'en rendis graces à l'Aſſemblée; mais je profitai du moment pour vous dire que je courois le riſque d'y remplir bien mal mes devoirs, ſi vous ne daigniez pas veiller à ma tranquillité, en oppoſant une permiſſion d'imprimer mes procès-verbaux de viſites, au brigandage des Ecrits ſcandaleux qui me livroient à la fureur du peuple.

Votre Aſſemblée ayant enfin égard à la juſtice de ma requête, m'a permis, pour ma ſûreté, l'impreſſion des procès-verbaux.

Je me croyois hors de danger. Mais tandis que divers Diſtricts du Fauxbourg me députoient des remercimens, pour le peu de bien que j'avois fait; pendant que le reſpectable Curé de Sainte Marguerite venoit arranger avec moi la forme des diſtributions des ſecours que j'avois donnés aux femmes, aux enfans de ſes pauvres; la rage d'ennemis inconnus me pourſuivoit dans un Diſtrict ſi éloigné de moi, Meſſieurs, que je n'aurois jamais dû croire que l'on y prononçât mon nom.

Un Libelle diffamatoire, ſous la forme d'une Motion dirigée, dit-on, contre moi, part du Diſtrict des Récolets, & ſe répand dans tous les autres: on le montre à l'Hôtel-de-Ville. Avant d'en demander juſtice, je crois devoir m'aſſurer ſi M. le Maire a reçu officiellement ce Libelle; car chacun auroit trop affaire, s'il s'armoit ou vouloit vous armer contre tant d'Ecrits ſcandaleux, contre tant d'Auteurs pſeudonimes dont la ville eſt par-tout remplie.

Pendant que je m'en informois, une miſſion m'eſt impoſée par vous, avec trois autres Membres, pour examiner en commun la nomination conteſtée d'un des Officiers militaires.

Le lendemain, un de vos Préſidens, M. *de Vauvilliers*, me prenant à part, m'avertit, avec l'onction d'un homme d'honneur vraiment ſenſible & pénétré, qu'un *ſieur Morel*, l'un des Commiſſaires nommés, venoit de lui dire que ſes collegues & lui ne vouloient pas remplir leur miſſion avec moi. — Vous a-t-il

donné ſes motifs, Monſieur ? — Non, me dit-il avec bonté ; non, mais, ſi vous vouliez m'en croire, pour l'amour de la paix que ces débats alterent, vous m'autoriſeriez à demander, de votre part, qu'on charge un autre Membre, de la miſſion d'hier, quelques embarras perſonnels vous empêchant de la remplir. Mais, Monſieur, dis-je, ces motifs peuvent tenir à certains faits que j'ai intérêt d'éclaircir : il inſiſta, je me rendis.

Le lendemain en entrant à la Ville, je rencontrai le ſieur *Morel* que je priai de vouloir bien m'apprendre les motifs qui l'avoient engagé à l'acte rigoureux de refuſer une miſſion avec moi. Sur ce qu'il m'aſſura que le refus venoit de ſes collegues, je lui obſervai que l'un d'eux m'avoit fait là-deſſus les avances les plus obligeantes ; il éluda, moi j'inſiſtai, lui demandant de s'expliquer devant quatre de nos amis, parce que j'avois grand intérêt à démêler les cauſes d'une conduite auſſi étrange, avant que d'en porter mes plaintes à votre honorable Aſſemblée.

Il me renvoya ſechement au Secrétariat pour l'apprendre, ſans vouloir me donner aucune explication.

Entrés dans l'Aſſemblée, nous étions tous à l'ordre & prêts à entamer le grand travail Municipal ; lorſqu'un Membre, à moi inconnu, ſe leve & dit : » Meſſieurs, je vous dénonce M. de Beaumarchais » qui vient de provoquer en duel un des Membres » de l'Aſſemblée. »

Vous ſavez bien, Meſſieurs, que je répondis ſimplement : *Si l'Aſſemblée croit devoir préférer les affaires publiques aux miennes, qui ſont bien moins intéreſſantes,*

ressantes, je ne suis point pressé de me justifier. Si elle en ordonne autrement, je vais lui expliquer un fait dont l'honorable Membre qui me dénonce ici, ne peut avoir de connoissance, puisque nous étions seuls, la personne dont il parle & moi, quand il suppose que je l'ai provoquée. La plus grande preuve, Messieurs, que je ne l'ai point fait, c'est qu'un étranger vous en parle : ce n'est point là la marche de l'honneur, aucun homme un peu délicat ne l'y auroit autorisé.

Je pris alors la liberté, Messieurs, de rapporter le fait tel que je viens de vous le rendre. J'ajoutai seulement : *L'explication que je desirois obtenir du sieur Morel, devant quatre personnes choisies, je la lui demande à présent, devant soixante que nous sommes, & telle est ma provocation.*

Quant à mes motifs, les voici. Un libelle diffamatoire, sous la forme d'une motion, est parti, m'a-t-on dit, du District de Récolets. Je n'examine point de quel droit un District empiete sur les droits d'un autre, en voulant critiquer ses choix ; ni comment ce District s'arroge un droit de calomnie sur moi ; je vous dénonce sa motion.

On y articule :

QU'ON SAIT à quel point je me suis lié avec les principaux agens du despotisme pour asservir cette contrée.

QU'ON SAIT par quels affreux moyens je me suis procuré la fortune avec laquelle j'insulte le public.

QU'ON SAIT jusqu'à quel point j'ai avili la Nation Française par ma cupidité (dans mes grandes relations avec les Américains.)

QUE L'ON CONNOIT tous les malheurs dont mon

avarice est la cause (chez ce Peuple que j'ai secouru.)

QU'ON SAIT *que j'ai été chassé de mon District des Blancs-Manteaux.*

QUE L'ON SAIT *que j'ai eu recours à la basse, à la vile intrigue pour parvenir à me faire nommer Député du District de Sainte-Marguerite* (dans l'Assemblée de la Commune.)

O Citoyens! on ose articuler dans cette prétendue motion portée en Assemblée légale de bons Citoyens réunis pour arrêter tous les désordres ; on ose articuler, comme chef d'accusation, *que mon nom étoit inséré dans des listes de proscriptions, & que le Peuple m'attendoit dans la place de ses massacres!* Comme si l'horrible lâcheté, qui a fait imprimer ces listes, pouvoit servir d'inculpation contre les victimes dévouées au gré de leur inimitié! comme si la fureur d'un Peuple qu'ils égarent, & des férocités duquel ils sont les seuls vraiment coupables, pouvoit devenir à vos yeux un titre de réprobation!

Et une Assemblée de District où personne ne me connoît, n'a jamais vécu avec moi, se rend publiquement complice de cette exécrable infamie (1).

(1) Je me trompe en disant que personne ne m'y connoît : on m'assure à l'instant que le sieur *Kornmann* & quelqu'autre agent qui se cache, ont soulevé tout ce District où leur domicile est situé ; que sept ou huit brigands, qui tous vivoient de calomnies pendant le procès Kornmann, contre lesquels j'ai rendu plainte chez le Commissaire *Dufresne* conduisent cette sale intrigue ; heureusement pour moi je n'ai jamais vu ni connu un seul de ces honnêtes-gens.

Je vous dénonce ici cet attentat, de quelque part qu'il vienne, & j'en attends vengeance en réclamant votre justice pour en connoître les auteurs.

Hier, continuai-je, *vous avez ordonné qu'un District de Paris, qui a fait enlever des fusils dans le Château d'un Citoyen, M. Anisson du Perron, vînt nous en donner ses motifs : un District aujourd'hui veut m'enlever l'honneur ; je demande qu'il soit tenu de vous nommer ses motionnaires, ou de répondre devant vous du crime affreux dont il se charge ; d'autant plus grand, Messieurs, que son premier effet est sans doute l'insulte d'un refus dont j'ai demandé ce matin l'explication qui vient d'amener celle-ci. Le sieur Morel, que je ne connois pas, n'étoit pour moi qu'un échelon, qu'un moyen d'arriver à l'éclaircissement d'une atrocité révoltante dont tout Citoyen doit frémir. Je n'y ai mis aucune vivacité ; mais quand j'en aurois mis, Messieurs, en parlant dans un lieu qui n'étoit pas votre Assemblée ; quel intérêt croit-on que vous dussiez y prendre ? Ce fait vous étoit étranger. Je ne craindrai point d'ajouter qu'hier matin à cette place, deux membres débattant une question dans l'Assemblée, l'un d'eux insulta l'autre, en qualité de Financier, lequel ne pouvant modérer sa sensibilité extrême, lui répondit imprudemment... par l'injure la plus grossiere. Cette provocation eût eu des suites fâcheuses, si le Membre offensé, qui s'étoit emporté trop loin, n'eût désavoué, sur nos représentations, le mot qui lui étoit échappé dans un mouvement de colere dont il n'avoit pas été maître. Vous avez cru dans votre sagesse ne devoir donner nulle suite à cette rixe véhémente ; à plus forte raison,*

Meſſieurs, n'y a-t-il pas lieu, ſelon moi, de délibérer, ſur une prétendue provocation de duel, qui n'a pas exiſté de ma part, que je nie hautement, & qui, fût-elle bien prouvée, n'intéreſſe en rien l'Aſſemblée, puiſqu'elle ſe ſeroit faite à bas bruit, ſur un eſcalier, & loin d'elle: à moins qu'il ne ſuffiſe qu'une choſe très-ſimple ait quelque rapport avec moi, pour mettre ici tout le monde en rumeur: ce que je ſuis bien loin de ſuppoſer. La plainte que je vous porte contre l'atrocité du libelle que je dénonce, a ſeule une vraie importance, & je vous prie d'y faire droit.

Tel fut, Meſſieurs, mon plaidoyer. Vous nous fites ſortir, le ſieur *Morel* & moi, pour délibérer librement. Vos débats durerent ſix heures, à mon très-grand étonnement; & ma ſurpriſe fut extrême quand votre Préſident, Meſſieurs, m'apprit, au nom de l'Aſſemblée, que *ſur la dénonciation de propos violens tenus par moi, & ſur les inculpations de quelques Diſtricts,* DONT JE DEMANDOIS A ME JUSTIFIER, *l'Aſſemblée avoit arrêté que je m'abſenterois juſqu'à ce qu'elle eût prononcé ſur l'une & l'autre affaire.*

J'eus l'honneur de vous obſerver que j'avois déſavoué cette provocation d'un duel qu'on me prêtoit gratuitement. A quoi le Préſident répondit, qu'auſſi l'Arrêté ne parloit-il que d'une dénonciation faite, & non d'une choſe jugée.

Sur la ſeconde queſtion, j'obſervai que ſeul j'avois inveſti l'Aſſemblée de l'affaire du libelle par la plainte que j'en portois; que n'ayant point exprimé cette plainte en la donnant comme formée ſur des inculpa-

tions *dont j'entendois me justifier*, mais seulement, contre une atrocité dont je vous demandois justice, l'énoncé de votre Arrêté ne me paroissoit point avoir cette exactitude honorable qui caractérisoit les autres. *D'ailleurs*, ai-je ajouté, *Messieurs, le droit très-certain de juger dont est pourvue cette Assemblée* N'EMPORTE POINT LE DROIT DE PRÉJUGER. *Et l'exclusion d'un Membre étant la plus forte peine d'une faute quelconque dont vous l'auriez jugé coupable; l'invitation de s'absenter avant que vous sachiez s'il est coupable ou non, me semble outre-passer le droit respectable d'un Juge.*

De plus, vous n'êtes point, Messieurs, la Municipalité de la Ville, mais une Assemblée provisoire, établie pour la composer, en exerçant ses droits aussi par provision.. Si l'abondance de vos travaux vous forçoit d'oublier mon affaire, ou de l'éloigner à tel point, que, la Municipalité formée, votre mission vînt à finir avant que vous m'eussiez jugé; il en résulteroit deux maux: l'un de me laisser sous le coup d'une horreur, de laquelle je vous ai demandé justice; l'autre, que pendant ce tems, vous auriez privé mon District de l'appui de son Député; car il n'en peut nommer un autre, avant que d'avoir eu la preuve tirée de votre jugement, que son choix méritoit d'être improuvé par vous. Je demande donc à rester; ou la parole de l'Assemblée qu'elle va s'occuper SANS DÉLAI ET SANS SUSPENSION *de l'Arrêt que je sollicite: alors je ne regarderai point comme une peine préjugée, mais comme une chose d'usage, l'invitation de m'absenter pendant qu'on instruit mon affaire.*

M. le Président, Messieurs, a bien voulu, en

votre nom, m'aſſurer qu'on alloit s'occuper *ſans délai* de faire droit à mes demandes, & qu'on me feroit avertir pour procéder aux éclairciſſemens. J'ai ſalué la Compagnie, & me ſuis retiré pour qu'on délibérât ſur moi.

Voilà quinze jours écoulés, ſans que j'aie aucune nouvelle. Puis-je reſter dans cet état ? Vous ne le voulez pas, Meſſieurs ! Vous ne ſouffrirez pas qu'on diſe, que cette étrange ardeur qui ſemble animer tant de monde, quand on eſpere m'inculper, ſe tourne en glace quand il faut me rendre la moindre juſtice !

Quoi qu'il en ſoit, comme mon devoir eſt d'aider à votre inſtruction par tous les moyens de mon fait, prenant exemple ſur M. le Comte *de Parois*, ſur ſon argument à l'Anglaiſe, par lequel il s'engage à donner mille écus à celui qui pourra prouver une accuſation qu'il repouſſe ; je déclare, ainſi qu'il l'a fait dans le Journal de cette Ville, que je paierai mille écus à tel qui prouvera que *j'aie été chaſſé du Diſtrict des Blancs-Manteaux*, lequel m'eſt venu réclamer devant vous, comme lui appartenant de droit : démarche bien contraire à l'atrocité ſuppoſée par le Diſtrict des Récolets.

Je déclare que je paierai mille écus à celui qui prouvera que *j'aie uſé d'aucune intrigue pour me faire nommer Député du Diſtrict de Sainte-Marguerite, à l'Aſſemblée de la Commune*, où j'étois loin de déſirer d'entrer ; ſachant d'avance combien j'y ſerois inutile aux intérêts de tous mes Commettans.

Je déclare par extenſion, que je donnerai mille écus à celui qui prouvera que *j'aie jamais eu chez*

moi, depuis que j'ai aidé généreuſement l'Amérique à recouvrer ſa liberté, *d'autres fuſils* que ceux qui m'étoient utiles à la chaſſe. Autres mille écus, ſi l'on prouve la moindre relation de ce genre entre moi & M. *de Fleſſelles*, à qui je n'ai parlé que deux fois en ma vie. Et ſachez, Citoyens, que, lorſque le Diſtrict du Sépulcre, vint me montrer, par Députés, cette infâme dénonciation qu'on avoit faite à ſon Bureau ; je conduiſis aux Blancs-Manteaux un Manufacturier d'armes, de Charleville, qui déclara dans ce Diſtrict, que c'étoit lui, *& non pas moi*, qui avoit offert à la Ville, au Prévôt des Marchands *Fleſſelles*, & aux Électeurs aſſemblés, de leur fournir douze ou quinze mille fuſils ſous huit jours : les ayant, diſoit-il, en caiſſes au magaſin de Charleville. Mais, comme, en déclarant qu'il ſe nommoit *Preſſort*, il avoit ajouté qu'il demeuroit Vieille rue du Temple ; vous concevez bien, Citoyens, que mes ſcélérats d'ennemis, ſur ce léger rapport de rue, n'ont pas manqué de répandre par-tout, que j'étois un traître à l'Etat, que j'avois douze mille fuſils dans ma maiſon, Vieille rue du Temple ; que je les avois propoſés au Prévôt des Marchands *Fleſſelles*, pour foudroyer les Citoyens ; car voilà comme tout s'enchaîne, ſi-tôt qu'il eſt queſtion de moi.

Je déclare que je paierai mille écus à qui prouvera que *j'ai des ſouterrains chez moi, qui communiquent à la Baſtille*, ainſi qu'on l'a fait croire au Peuple pour l'exciter à me pilier & me brûler.

Que je donnerai deux mille écus à celui qui prouvera que *j'aie eu la moindre liaiſon* avec aucun de

ceux qu'on défigne aujourd'hui fous le nom des ARISTOCRATES ; *avec les principaux Agens du defpotifme, pour affervir cette contrée.* (ce font les termes du libelle.)

Et je déclare, pour finir, que je donnerai DIX MILLE ÉCUS à celui qui prouvera que *j'ai avili la Nation Françaife par ma cupidité*, quand je fecourus l'Amérique : propos qui fe rapporte à la très-lâche imputation qu'ils m'ont faite dans cent libelles, pendant le procès Kornmann, d'avoir envoyé, il y a douze ans, aux Infurgens Américains, des armes, des munitions, des marchandifes déteftables, que je leur vendois comme bonnes, *à cent pour un de leur valeur*, pendant que j'ofe me vanter de procédés très-généreux envers cette grande Nation, *dont mon avarice*, dit-on, *a occcafionné les malheurs* (1).

Voilà certes bien des moyens de gagner quelque peu d'argent, pour les Auteurs de la Motion du Diftrict des Récolets, dont le métier peu lucratif eft de calomnier à douze fols par paragraphe.

Mais comme j'efpere bien ne pas me ruiner par ces offres; je demande, Meffieurs, que fi les Libelliftes, ne prouvent aucun de leurs dires, s'ils ne

(1) Un ouvrage confidérable où mes fervices rendus à ce Peuple alors infurgent, depuis devenu fouverain, & que d'autres frippons (car tous ne font pas en Europe) ont rendu injufte envers moi, fera bientôt gémir la preffe. Il ne laiffera rien à défirer fur le plus grand événement du fiecle (la liberté de l'Amérique), *auquel j'ai plus contribué* QUE TOUT AUTRE. Qu'on fe fouvienne de ce mot.

gagnent

gagnent point mon argent, ils ſoient dévoués par vous à l'exécration générale.

Ces écumeurs travailloient en ſous-ordre ſous les deux chefs de bande, qu'un Arrêt de la Cour Souveraine a condamnés en 2000 livres de dommages & intérêts envers moi, comme *CALOMNIATEURS, inſtigateurs & faux témoins*; de l'un deſquels M. l'Avocat Général diſoit dans ſon éloquent Plaidoyer: *cet homme audacieux qui ne connoît rien de ſacré quand il s'agit de calomnier!* Je ne me permettrai de plainte que contre l'un de ces deux hommes. Mon profond reſpect pour le Temple où l'autre s'eſt réfugié, le rend preſque ſacré pour moi. O ma Nation! quels ſacrifices n'avez-vous pas droit d'exiger d'une ame vraiment citoyenne!

Ils diſent que *ma vie eſt un tiſſu d'horreurs*, les malheureux! tandis qu'il eſt de notoriété que j'ai paſſé ma vie à être le pere, le nourricier de tout ce qui m'eſt proche. Ils me condamnent à dire du bien de moi, à force d'en dire du mal.

Attaqué par des furieux, j'ai gagné avec trop d'éclat peut-être tous les procès qu'ils m'ont ſuſcités; *car je n'en ai jamais fait à perſonne*; quoique, pour les plus grands bienfaits j'aie éprouvé, j'oſe le dire, une ingratitude conſtante, inouie, preſque univerſelle.

J'ai ſubi, entr'autres tourmens, cinq procès très-conſidérables.

Le premier en Eſpagne, pour les intérêts d'une ſœur mourante, au ſecours de qui je courus. Le crédit de mon Adverſaire manqua de m'y faire périr. Grace au Miniſtre M. *Whall*, le Roi d'Eſpagne me

rendit la justice la plus éclatante, chassa mon ennemi de ses places & le fit traîner en prison, malgré mes efforts généreux pour faire modérer sa peine.

Mon second procès fut contre l'héritier *Duvernay*. Après l'avoir gagné aux Requêtes de l'Hôtel, puis perdu par appel, au rapport d'un M. *Goësmann*, avoir fait casser cet Arrêt inique, au Conseil : m'être vu renvoyé, pour le fond, au Parlement d'Aix; après cinquante-trois séances, & l'examen le plus févere, ce Parlement a condamné le légataire *Duverney* à me payer la somme de quatre-vingt mille francs; sur-tout l'a condamné en douze mille de dommages-intérêts envers moi, *pour procédures tortionnaires, & pour raison* DE LA CALOMNIE. C'étoit pour obtenir ce *substantif* dans un Arrêt, que je plaidois depuis huit ans. Le reste me touchoit fort peu. J'employai cet argent à marier de pauvres filles, & je partis de la Provence, comblé des félicitations des riches, & des bénédictions des pauvres. Mon Adversaire lui-même eut à se louer de ma noblesse : à la priere de ses amis, je modérai les frais énormes auxquels il étoit condamné, en lui accordant un long terme pour me payer toute la dette; car ma colere s'éteint toujours au moment où finit le combat.

Le troisieme si connu, fut mon fameux procès contre le Conseiller *Goësmann*. Alors l'iniquité fut portée à l'excès. J'aurois dû périr mille fois; mon seul courage m'a sauvé. Quatre ans après, le Parlement de Paris, sur un ordre émané du Roi, de revoir cette affaire, m'a rendu, par un Arrêt d'éclat, l'état de Citoyen qu'un autre Arrêt m'avoit ravi.

Un quatrieme grand procès m'a été intenté par les héritiers de ma femme. Après quinze ans d'une ſpoliation avérée, ils m'ont plaidé, vexé, dénigré pendant dix ans conſécutifs; puis *trois Arrêts du Parlement de Paris* les ont condamnés envers moi, en tous les dommages, les frais, les capitaux, les intérêts du procès; & comme toute leur fortune ne ſuffiſoit pas au paiement; ils ſe ſont jettés à mes pieds, & je leur ai fait grace d'une partie de ma créance, en conſentant que tout le reſte ne me rentrât qu'après leur mort. Puiſſent-ils en jouir long-temps!

Mon cinquieme & dernier Procès eſt celui de ce *Kornmann*. On ſait avec quelle fureur ils ont acharné contre moi la Populace *de la plume*, tous les *Meurs-de-faim* de Paris, & comment un célebre Arrêt les a bien déclarés MES CALOMNIATEURS. Mais ce qu'on ne ſait pas encore, c'eſt comment l'honnête *Kornmann*, qui faiſoit plaider au Palais que la dot de ſa femme étoit dépoſée, prête à rendre, a tout ſoldé depuis l'Arrêt, par une belle déclaration *qu'il ne poſſede rien au monde; que, ſuivant un accord honnête entre ſon frere & lui, la maiſon même qu'il occupe & les meubles qui la garniſſent appartiennent à ce frere, depuis l'époque de la banqueroute qu'ils firent en 1782.* O! malheureuſe mere! Épouſe infortunée! c'étoit bien la peine de plaider ſi long-temps, pour arriver, après l'Arrêt, à la conviction douloureuſe que votre bien étoit dilapidé! Voilà donc, grace à votre époux, l'affreux ſort qui vous attendoit!

Telle eſt l'eſpece de gens qui me pourſuit encore, en armant ſourdement contre moi, ce qu'il y a de plus vil à Paris. Que feroit-ce donc, juſte ciel! ſi

j'euſſe perdu tous ces procès ! puiſque, les ayant tous gagnés, mes *calomniateurs* trouvent encore le ſecret de troubler ma vie ſans relâche; puiſque mille gens dans le monde, qui ne réfléchiſſent ſur rien, ſe rendent les triſtes échos des horreurs & des turpitudes que ces brigands leur ſoufflent aux oreilles.

Maintenant voulez-vous ſavoir de quoi ma vie s'eſt glorifiée ?

Pendant huit ans, la Famille Royale & M. le Dauphin, père du Roi, ont, au vu de toute la France, honoré ma jeuneſſe d'une bienveillance particuliere.

Ayant eu depuis le bonheur de rendre un grand ſervice à *l'Ecole Militaire*, de faire doter cet établiſſement, ouvrage de M. *Duverney*; ce vieillard vénérable a toujours conſervé pour moi la plus vive reconnoiſſance. Il m'a très-tendrement aimé. Je lui dois le peu que je vaux.

Puis le feu *Prince de Conti*, qui combattit ſi fierement les attentats de nos Miniſtres, lors de la ſubverſion de la Magiſtrature, m'a honoré juſqu'à ſa mort d'une tendreſſe paternelle. Tout Paris a ſu que le jour qu'un très-inique Arrêt *m'honora*, même en me *blâmant*; ce Prince me fit l'honneur de venir lui-même chez moi me prier à ſouper, avec toute la France au Temple, en diſant d'un ton céleſte : *Monſieur, nous ſommes, je crois, d'aſſez bonne maiſon, mon neveu & moi, pour donner l'exemple au Royaume, de la maniere dont on doit traiter un grand Citoyen comme vous.* On juge ſi je me proſternai.

Enfin, & ſans parler de mes liaiſons politiques, je citerai l'eſtime & l'amitié conſtantes dont m'honora M. le Comte *de Maurepas*, cette ame douce

& le dernier de tant de puiſſans protecteurs ! Tout cela, ce me ſemble, devroit bien rendre circonſpects les gens qui, ne me connoiſſant point, font le mépriſable métier de déchirer un homme pacifique, dont la deſtinée ſinguliere fut d'avoir ſes amis dans l'ordre le plus grand, & ſes ennemis dans la boue.

Certes ! la plus horrible accuſation de ces derniers, c'eſt d'avoir oſé m'imputer *d'être lié avec vos oppreſſeurs.*

Et comment, Citoyens ! Pourroit-on le penſer ? Moi qui, depuis près de dix ans, vis dans la diſgrace connue, de Verſailles & de ſes entours ; parce que mon caractere libre, ennemi de toute ſervitude, s'y eſt toujours montré à découvert ; que je n'ai fléchi le genou devant nulle idole encenſée !

N'eſt-ce pas moi qu'ils ont puni, d'avoir fait ſervir l'arme du ridicule (la ſeule que l'on pût employer au Théâtre), à fronder les abus de leur crédit, de leur puiſſance, ou de leurs places ? qu'ils ont puni en irritant contre mes phraſes, & les falſifiant à ſes yeux, l'homme le plus juſte & le meilleur des Rois ?

Leur fureur a cauſé ma détention de quatre jours, & dans un lieu ſi ridicule, qu'ils regarderent cela comme une excellente gaiété (1). C'eſt à la juſtice du Roi que j'ai dû l'ordre prompt de ſortie, auquel je refuſois ſi obſtinément d'obéir : voulant être jugé & puni très-ſévérement ſi j'étois coupable du crime d'avoir offenſé un bon Roi, qui comprit, ſans doute, bientôt qu'on lui en avoit

(1) A Saint-Lazare.

impofé. Au moins l'ai-je très-bien prouvé dans un Mémoire auffi refpectueux qu'énergique que lui préfenta fon Miniftre, & que je n'ai pas imprimé.

N'eft-ce pas moi qui, le premier, dans la tyrannie la plus dure contre la liberté de la preffe, ofai couvrir de ridicule le defpotifme des cenfures? qui portant par-tout le dégoût d'avoir vu de trop près la politique de nos Cours, en ai donné certain portrait qu'on trouvoit affez reffemblant?

De même que cette définition du vil métier de Courtifan : *reeevoir, prendre & demander, voilà le fecret en trois mots*; applaudie à notre Théâtre, & depuis applaudie de nouveau à l'Affemblée Nationale, quand un Membre du Souverain n'a pas cru audeffus de lui de la rajeunir en ces termes; *il n'eft que trois moyens d'exifter; d'être mendiant, voleur, ou falarié.*

N'eft-ce pas moi qui, pendant le regne defpotique d'un Prêtre, lequel vouloit tout affervir, eus le courage de faire chanter, avec quelque rifque, au Théâtre, ces vers trop difficiles à dire à Paris, fans mufique?

Pontifes! Pontifes adroits!
Remuez le cœur de vos Rois.
Quand les Rois craignent,
Les Prêtres regnent,
La Thiare agrandit fes droits.

N'eft-ce pas moi qui, dans le même Ouvrage, ofai donner les Elémens de *la Déclaration des droits de l'Homme*, en faifant dire à la *Nature* par la Peuplade qui l'invoque?

O bienfaifante Déïté !
Ne fouffrez pas que rien altere
Notre touchante égalité ;
Qu'un homme commande à fon frere.

Et ces Vers qui complettent le fens moral de tout l'Ouvrage :

Mortel, qui que tu fois, Prince, Prêtre ou Soldat ;
HOMME ! ta grandeur fur la terre,
N'appartient point à ton état,
Elle eft toute à ton caractere.

Et cette leçon terrible à tout Defpote qui voudroit abufer d'un pouvoir ufurpé par la force :

Roi féroce, as-tu donc compté,
Parmi les droits de ta Couronne,
Celui du crime & de l'impunité ?
Ta fureur ne peut fe contraindre ;
Et tu veux n'être pas haï !
Tremble d'ordonner. ——
—— Qu'ai-je à craindre ?
—— De te voir toujours obéi,
Jufqu'à l'inftant où l'effrayante fomme
De tes forfaits déchaînant leur couroux. . . .
Tu pouvois tout contre un feul homme ;
Tu ne pourras rien contre tous.

Et ce tableau prophétique & *prévu*, du Roi chéri d'un Peuple libre qui le couronne avec tranfport :

Enfans, vous l'ordonnez, je garderai ces fers ;
Ils feront à jamais ma royale ceinture ;
De tous mes ornemens, devenus les plus chers,

Puiſſent-ils atteſter à la race future ;
Que du grand nom de Roi, ſi j'acceptai l'éclat,
Ce fut pour m'enchaîner au bonheur de l'Etat.

Et ces Vers ſur la vanité de la naiſſance : (*à la Nature.*)

Au moins vous employez des élémens plus purs,
Pour former les Puiſſans & les Grands d'un Empire ?
(*Rép.*) C'eſt leur langage, il faut bien en ſourire ;
Un noble orgueil les en rend preſque sûrs.

Et ceux-ci, dans la bouche de la *Déeſſe* parlant à deux Êtres créés, dont elle vient de fixer le ſort :

Enfans, embraſſez-vous : égaux par la Nature,
Que vous en ſerez loin dans la ſociété !
De la grandeur altiere à l'humble pauvreté,
Cet intervalle immenſe eſt déſormais le vôtre ;
A moins que de Brâma la touchante bonté,
Par un Décret prémédité,
Ne vous rapproche l'un de l'autre,
Pour l'exemple des Rois & de l'humanité !

Voilà, Citoyens, comme *j'étois lié avec tous vos grands oppreſſeurs* ; tandis qu'ils n'ont ceſſé pendant dix ans de me perſécuter ; tandis que c'eſt chez eux que mes ennemis acharnés ont trouvé toute la protection dont eux & leurs libelles ont tant abuſé pour me nuire. Ils ont changé les Lâches ! & de langage & de parti ! mais moi je ne changeai jamais.

N'eſt-ce pas moi qui oſai dire, huit ans avant qu'on s'occupât du ſort des Proteſtans en France, dans un Mémoire à ce Conſeil, ſi jaloux de ſon deſpotiſme

despotisme : *accordez au moins cette grace aux Protestans, jusqu'à ce qu'un temps plus heureux permette enfin de rendre à leurs enfans* LA LÉGITIMITÉ CIVILE QU'AUCUN PRINCE DE LA TERRE N'A DROIT D'OTER A SES SUJETS (1).

N'est-ce pas moi qui, consulté par les Ministres, sur le rappel des Parlemens, osai combattre avec courage, en 1774, les prétentions du pouvoir arbitraire, en ces termes :

Il existe donc en tout Etat Monarchique, autre chose que la volonté arbitraire des Rois. Or, cette chose ne peut être que le Corps des Loix & leur autorité, seul vrai soutien de l'autorité royale, & du bonheur des Peuples : & qui appuyai ce principe par les raisonnemens les plus forts ; comme on peut le voir, page 7 & suivantes du *court Mémoire* cité dans la note ci-dessus.

Qu'on se rappelle, si l'on peut, le courage qu'il falloit alors pour dire de telles vérités !

N'est-ce pas moi qui, dans des tems plus éloignés, seul, dénué de tout, ayant pour ennemis tous les puissans de cet Empire, osai braver leur injustice, les livrer au mépris de notre Nation indignée, pendant qu'ils me jugeoient à mort ? Ce qui fit dire à un grand homme (*M. de Voltaire*) : *pour servir son Pays, il brave tout, le Malheureux ! Il rit dans les griffes des tigres.*

Je me rappelle avec plaisir que ce courage me

---

(1) Voyez ce Mémoire, rapporté dans le second de moi, contre *Kornmann*, intitulé *Court Mémoire, en attendant l'autre.* Cette citation est à la page 22.

valut dans le tems l'honneur d'une lettre de Londres arrivée par la poſte, avec cette adreſſe deſſus : *Au ſeul homme libre dans un pays d'eſclaves, Monſieur de Beaumarchais, à Paris*, laquelle me fut remiſe, parce qu'on eſpéroit que je me compromettrois en y répondant, & qu'on me prendroit en défaut. Je n'eus garde. Je fis alors comme aujourd'hui. Je ne répondis à perſonne.

Et ſi mes ennemis, en déſeſpoir de cauſe, font la lourde bêtiſe de rappeller qu'il y a ſeize ans, quand le deſpotiſme opprimoit la Nation & ſes Magiſtrats, je fus victime de ſes coups, dont tous n'ont pas été guéris : je m'honorerai devant vous des bleſſures d'un bon ſoldat qui combattoit pour ſa Patrie ; en rappellant à mes concitoyens qu'au milieu du plus grand péril, je leur donnai l'exemple d'un courage qu'ils admirèrent ; que le jour où je perdis mon état, & celui où je le recouvrai, furent deux jours d'un triomphe égal ; & que l'acclamation de tous les Citoyens n'a pas moins honoré en moi, le premier jour que le ſecond.

Mais après m'en être applaudi ; reſpectant, comme je le dois, le Patriotiſme inquiet d'un autre Diſtrict, celui de *Saint-Etienne-du-Mont*, lequel, préſidé par un ſieur *Duverrier*, Avocat du ſieur *Kornmann*, n'a pas dédaigné de s'occuper auſſi de moi, en poſant pour principe public : *que le ſieur de Beaumarchais, dans les liens d'un décret d'ajournement perſonnel, décerné contre lui en 1773, dans ſon procès Goëſmann, lequel* N'A PAS ÉTÉ PURGÉ, *ne peut remplir aucun emploi public* ; je répondrai à ce Diſtrict, après avoir loué ſa délicate inquiétude, par

une citation très-propre à la calmer. C'est c'elle d'un Arrêt en parchemin, que j'ai, du Parlement de Paris, du 23 Juillet 1779, *Grand'Chambre & Tournelle assemblées*, lequel *convertissant le décret d'ajournement personnel décerné contre ledit Caron de Beaumarchais, par* JUGEMENT *du 2 Juillet 1773, en décret d'assigné pour être ouï*, RENVOIE LEDIT CARON DE BEAUMARCHAIS DANS L'EXERCICE DE SES CHARGE ET OFFICE *de Secrétaire du Roi & de Lieutenant général au Bailliage de la Varenne du Louvre.*

Si mandons, &c. Collationné, Lebret.

Sans ajouter un mot, je livre, sur ce fait, l'Assemblée à ses réflexions.

N'est-ce pas moi enfin qui, profitant du long séjour que l'Arrêt qui m'avoit *blâmé*, me contraignit de faire à Londres, osai y concevoir le plan si grand, si dangereux, de séparer à tout jamais l'Amérique de l'Angleterre ! Et puisque je suis attaqué sur ce point, je veux me vanter devant vous, des travaux inouis qu'un seul homme a pu faire pour accomplir cette grande œuvre.

Français qui vous louez d'avoir puisé le desir & l'ardeur de votre liberté, dans l'exemple de l'Amérique ! apprenez que cette Nation *me doit en grande partie la sienne* : il est bien tems que je le prouve à la face de l'Univers. & si quelqu'un prétend me contester ce que je dis : qu'il se leve & se nomme ! Mes preuves répondront aux imputations que je dénonce :

Que j'ai déshonoré la France par mon avide cupidité (dans mes relations d'Amérique.)

Que l'on connoît tous les malheurs dont mon avarice est la cause, (& dont ce Peuple a tant souffert.)

Car ces accusations aussi vagues que méprisables se rapportent aux Américains, *que j'ai servi si généreusement* ! Moi qui serois réduit à cette aumône que je répands, si de nobles Etrangers, pris dans un pays libre, ne m'eussent associé aux gains d'un grand commerce, pendant que je les associois à mes pertes constantes, dans le mien avec l'Amérique !

Moi qui osai former tous les plans de secours si nécessaires à ce Peuple ; qui les offrois à nos Ministres ; moi qui osai blâmer leur indécision, leur foiblesse, la leur reprocher hautement dans ma fiere Réponse au Manifeste Anglais par *Gibbon* ; qui osai promettre un succès qu'on étoit bien loin d'espérer. Entre cent preuves que j'en pourrois donner, je ne citerai que celle-ci, parce qu'elle est nette & simple, & qu'elle fait présumer les autres.

Pressé par le chagrin de voir rejetter mes idées, j'osai écrire à notre auguste Roi, bien jeune alors ! dans un Mémoire, ces propres mots, qui le terminent, & qu'on ne peut me contester, car je l'ai en original tout apostillé de sa main, & certifié par son Ministre. Voici les phrases de mon Mémoire répondant à l'opposition que le Conseil montroit pour mon projet sur la séparation de l'Amérique & de l'Angleterre.

Enfin je demande, *avant de partir* (pour Londres, à Sa Majesté) *la réponse positive à mon dernier Mémoire ; mais si jamais question a été importante, il faut convenir que c'est celle-ci. Je réponds sur ma tête, après y avoir bien réfléchi ; du plus glorieux*

ſuccès pour le regne entier de mon Maître, ſans que jamais ſa perſonne, celle de ſes Miniſtres, ni ſes intérêts, ſoient en rien compromis.

Aucun de ceux qui en éloignent Sa Majeſté, oſera-t-il, de ſon côté, répondre également ſur ſa tête au Roi, de tout le mal qui doit arriver infailliblement à la France, de l'avoir fait rejetter?

Dans le cas où nous ſerions aſſez malheureux pour que le Roi refuſât conſtamment d'adopter un plan ſi ſimple & ſi ſage; je ſupplie au moins Sa Majeſté DE ME PERMETTRE DE PRENDRE DATE AUPRÈS D'ELLE *de l'époque où je lui ai ménagé cette ſuperbe reſſource; afin qu'elle rende juſtice un jour à la bonté de mes vues, lorſqu'il n'y aura plus* QU'A REGRETTER AMÉREMENT DE NE LES AVOIR PAS SUIVIES.

Signé CARON DE BEAUMARCHAIS.

Ce 13 Décembre 1775. —— Et en marge au bas eſt écrit de la main du Miniſtre.

Toutes les apoſtilles en réponſe ſont de la main du Roi.

Signé DE VERGENNES.

Tout ce que je pus obtenir, encore avec bien de la peine, par un autre Mémoire très-fort ſur les droits de notre neutralité que j'établiſſois ſans réplique, ce fut qu'on me laiſſeroit faire, ſans aucunement s'en mêler (ce que M. *de Maurepas* appelloit gaiement, *me livrer à mon ſens réprouvé*), en me regardant garant de tous les événemens envers la France & l'Angleterre; à condition ſur-tout *d'être arrêté ſi les Anglais formoient la moindre plainte, &*

de me voir puni s'ils en faisoient la preuve; ce qui mit tant d'entraves à mes opérations maritimes, que pour secourir l'Amérique, je fus obligé de masquer & de déguiser mes travaux intérieurs, les expéditions, les navires, le nom des fournisseurs, & jusqu'à ma raison de commerce, qui fut un masque comme le reste (1).

Le dirai-je, Français! le Roi seul avoit du courage; & moi je travaillois pour sa gloire en voulant le rendre l'appui d'un peuple fier qui brûloit d'être libre. Car j'avois une dette immense à remplir envers ce bon Roi, qui n'a pas dédaigné de remplir envers moi celle du feu Roi son ayeul, lequel m'avoit promis, avant sa mort, de me resti-

---

(1) Je pris le nom de *Rodrigue Hortalez & Compagnie*, d'où est venu celui de *Fier Rodrigue* que je donnai à mon Vaisseau de guerre de 52 canons, lequel a eu depuis l'honneur de combattre en ligne avec ceux de Sa Majesté à la prise de la Grenade, sous le commandement du valeureux Comte d'*Estaing*; d'y recevoir 80 boulets dans son corps, sans ceux qui mirent tous ses agrets en pieces. J'eus le malheur d'y perdre le plus important, le plus brave de mes Capitaines, coupé en deux par un boulet ramé, sans la dispersion entiere de ma flote de 11 navires, dont ce vaisseau étoit le Convoyeur. Quand on en reçut la nouvelle à Versailles, M. de Maurepas me dit, que le Roi, très-content du service de mon vaisseau de guerre, vouloit savoir ce que je desirois. = *De n'être jamais jugé sans être entendu, M. le Comte, & je me croirai trop bien récompensé.* Aussi disoit-il fort souvent: *Voilà le seul homme qui travaille, & n'a jamais rien demandé.* J'espere bien qu'ils vont crier que tout cela est controuvé: Je les attends avec mes preuves.

tuer dans mon état de Citoyen, qu'un lâche Tribunal m'avoit ravi par un inique Arrêt. Oüi, le Roi Louis XVI, qui fit rendre la liberté à l'Amérique gémiſſante, qui vous rend la vôtre, Français ! m'a fait rendre auſſi mon état. Qu'il ſoit béni par tous les ſiècles !

Et ce Mémoire de moi, que je viens de citer ; tel eſt mon premier titre à la haute prétention que j'établis ici d'avoir généreuſement ſecouru l'Amérique, *& d'avoir contribué* PLUS QUE TOUT AUTRE *au retour de ſa liberté.*

Puis laiſſant à part les travaux que je ſuis prêt à mettre au jour ; ouvrage par lequel je prouverai que j'ai envoyé, à mes riſques & périls, *ce qu'il y avoit de meilleur en France*, en munition, en armes, en habits, aux Inſurgens manquant de tout, à crédit, au prix des factures, les laiſſant maîtres de la commiſſion, qu'ils payeroient un jour à leur ami (car c'eſt ainſi qu'ils me nommoient) ; *qu'après douze ans je n'en ſuis point payé* : je déclare que la démarche que je fais faire en ce moment auprès de leur nouvelle *Cour fédérale*, pour obtenir juſtice de l'infidele rapport qu'un Comité de Tréſorerie vient de donner ſur mes créances, auſſi avérées que ſacrées, eſt le dernier effort d'un créancier très-généreux auprès de débiteurs abuſés, négligens, ou bien..., &c. La fin décidera le nom qui leur eſt dû ; mais je publierai tout, & l'Univers nous jugera.

Sautant, dis-je, par-deſſus tous les détails de mes travaux, de mes ſervices envers ce Peuple, je paſſe au témoignage que m'en rendit l'Agent, le Miniſtre

de l'Amérique lorsqu'il partit de France avec M. *le Comte d'Estaing.* Sa lettre authentique du 18 Mars 1778, porte ces mots que je copie :

J'espere que votre Agent (à Philadelphie) *vous fera passer des retours considérables , & que le Congrès ne différera pas plus long-temps* A RECONNOITRE LES GRANDS ET IMPORTANS SERVICES QUE VOUS AVEZ RENDUS A LA CAUSE DE LA LIBERTÉ DE L'AMÉRIQUE. *D'après les scenes embarrassantes à travers lesquelles vous avez eu à passer, vous devez éprouver le plus grand plaisir* DE VOIR ENFIN L'OBJET DE VOS TRAVAUX REMPLI, *& qu'une flotte française va mettre à la voile ; ce qui convaincra l'Amérique & le monde entier de la sincere amitié de la France & de l'absolue détermination où elle est de protéger la liberté, l'indépendance de l'Amérique. Je vous félicite de nouveau sur cet événement glorieux*, AUQUEL VOUS AVEZ CONTRIBUÉ PLUS QUE TOUT AUTRE.

Je suis , avec respect, &c. Signé *Silas Deane.*

Hélas ! ce fut la fin de mes succès. Un Ministre de département, à qui je montrai cette lettre, & qui m'avoit traité jusqu'alors avec la plus grande bonté, changea de ton, de style tout-à-coup. J'eus beau lui protester que j'entendois ne rien m'approprier de cette gloire, & la lui laisser toute entière ; le coup étoit porté, il avoit lu l'éloge ; je fus perdu dans son esprit.

Ce fut pour lui ôter toute idée sur mon ambition, & conjurer l'orage, que je recommençai à m'amuser des frivoles jeux du théâtre, en gardant un profond silence sur mes grands travaux politiques : mais cela n'a rien ramené.

Il

Il eſt bien vraî qu'un an après, le Congrès général ayant reçu mes vives plaintes, ſur le retard de ſes acquittemens, me fit écrire la lettre ſuivante, par l'honorable M. *John-Jay*, ſon Préſident, le 15 Janvier 1779.

Par ordre exprès du Congrès ſiégeant à Philadelphie.

A M. de Beaumarchais.

MONSIEUR,

Le Congrès des Etats-Unis de l'Amérique, RECONNOISSANT DES GRANDS EFFORTS QUE VOUS AVEZ FAITS EN LEUR FAVEUR, *vous préſente ſes remercîmens & l'aſſurance de ſon eſtime.*

IL GÉMIT DES CONTRETEMPS QUE VOUS AVEZ SOUFFERTS POUR LE SOUTIEN DE CES ETATS. *Des circonſtances malheureuſes ont empêché l'exécution de ſes deſirs; mais il va prendre les meſures les plus promptes* POUR L'ACQUITTEMENT DE LA DETTE QU'IL A CONTRACTÉE ENVERS VOUS.

Les ſentimens généreux & les vues étendues qui ſeuls pouvoient dicter UNE CONDUITE TELLE QUE LA VOTRE, *font bien l'éloge de vos actions & l'ornement de votre caractere. Pendant que, par vos rares talens, vous vous rendiez utile à votre Prince; vous avez gagné l'eſtime de cette République naiſſante,* ET MÉRITÉ LES APPLAUDISSEMENS DU NOUVEAU MONDE, *&c.* Signé *John-Jay*, *Préſident.*

Si ce n'étoit pas de l'argent, c'étoit au moins de la reconnoiſſance. L'Amérique, plus près alors des grands ſervices que je lui avois rendus, n'en étoit pas encore à chicaner ſon Créancier, à me fatiguer

d'injuſtices ; pour uſer, s'il ſe peut, ma vie & parvenir à ne me point payer.

Il eſt encore très-vrai, que dans la même année, le reſpectable M. *de Jefferſon*, leur Miniſtre en France aujourd'hui, & Gouverneur alors de Virginie, frappé des pertes affreuſes, que la dépréciation de leur papier-monnoie me feroit ſupporter, ſi l'on avoit l'injuſtice d'y englober mes créances, écrivit à mon Agent général, en Amérique, M. *de Francy*, en ces termes, le 17 Décembre 1779.

MONSIEUR,

Je ſuis bien mortifié que la malheureuſe dépréciation du papier-monnoie, dont perſonne, je penſe, n'avoit la moindre idée, lors du contrat paſſé entre le ſuper-cargue du fier Rodrigue (1) *& cet Etat, ait enveloppé dans la perte commune, M.* DE BEAUMARCHAIS, QUI A SI BIEN MÉRITÉ DE NOUS, ET QUI A EXCITÉ NOTRE PLUS GRANDE VÉNÉRATION PAR SON AFFECTION POUR LES VRAIS DROITS DE L'HOMME, *ſon génie & ſa réputation littéraire! &c.* Signé *Thomas Jefferſon.* Et j'ai ces lettres originales.

Dans l'ouvrage que je vais mettre au jour, lorſque je montrerai les preuves de *l'excellence de tous mes envois* à ce Peuple, d'après les viſites exactes qu'ils en firent faire eux-mêmes avant que mes vaiſſeaux partiſſent, bien atteſtés par leur Miniſtre, *& les excuſes qu'il m'en fit*, DONT J'AI TOUS LES ORIGINAUX, on ſera quelque peu ſurpris de la patience

(1) Vaiſſeau de guerre à moi, très-richement chargé, dont j'avois remis à crédit la cargaiſon à l'Etat de Virginie qui me la doit encore preſqu'entière, après plus de douze ans paſſés.

avec laquelle j'ai ſupporté les invectives de tous les brigands qui m'attaquent depuis le procès Kornmann. Mais j'aurois cru trop avilir le plus grand acte de ma vie, *l'honorable part que j'ai eue à la liberté de l'Amérique*, ſi j'en avois mêlé la diſcuſſion à un vil procès d'adultère, dont les menſonges les plus groſſiers alimentoient ſans ceſſe la très-déplorable inſtruction. C'eſt mon mépris, c'eſt mon indignation, qui m'ont fait garder le ſilence. Il eſt rompu; je ne me tairai plus ſur ce très-grand objet, la gloire de ma vie entière.

Ils diſent *que mon avarice ſordide a cauſé les malheurs du peuple Américain!* Mon avarice! à moi! dont la vie n'eſt qu'un cercle de généroſité, de bienfaiſance; & je ne ceſſerai de le prouver; forcé de dire du bien de moi, puiſque leurs farouches libelles ont rendu tant d'hommes injuſtes.

Pas un ſeul être alors n'alloit d'Europe en Amérique ſans m'avoir des obligations pécuniaires, dont preſque toutes ſont encore dues; & nul Français n'a ſouffert dans ce pays-là, que je ne l'aie aidé de ma bourſe.

A ce ſujet, j'invoquerai un témoignage que vous faites gloire de reſpecter, Meſſieurs; celui du très-vaillant Général de vos Troupes. Demandez-lui ſi mes ſervices n'alloient pas chercher les Français malheureux, dans tous les coins de l'Amérique?

Demandez-lui ſi mon Agent ne fut pas l'avertir lui-même, *de ma part*, que les uſuriers du pays lui vendoient l'or à cent pour un; ce dont ſa très-grande jeuneſſe l'empêchoit de s'appercevoir? S'il ne

lui fit pas toucher du doigt la dilapidation de sa fortune entière, malgré la dépense modeste à laquelle il se réduisoit ? s'il ne lui offrit point, en mon nom, *suivant les ordres qu'il en avoit de moi*, de lui fournir l'argent dont il auroit besoin, qu'il me feroit rendre en Europe, au seul intérêt de la Loi. Rendez justice à mon bon cœur, *noble Marquis de la Fayette!* Votre glorieuse jeunesse n'eût-elle pas été ruinée, sans les sages avis & les avances de mon Agent ? Vous m'avez bien rendu l'argent qu'on vous a prêté par mon ordre ; &, je le dis à votre gloire ; en me remerciant, à Paris, en achevant de me rembourser, vous avez voulu que je retinsse *cinquante louis* de plus qu'il ne m'étoit dû par vous, pour joindre cet argent aux charités que je faisois aux pauvres mères qui nourrissent, *pour avoir part à ma bonne œuvre*, dont plusieurs établissemens m'ont coûté déjà vingt mille francs. Certes je ne les regrette point ; mais je veux dire du bien de moi, puisque l'on me force à en dire. Rendez-moi justice aujourd'hui, vous, noble Général, dont j'ai prédit les hautes destinées ; lorsqu'appellé à Versailles, pour essuyer de vifs reproches sur votre fuite en Amérique, à laquelle pourtant je n'avois pas contribué, je dis à M. *de Maurepas*, ce mot sur vous, qui est resté : *Cette étourderie-là, Monsieur, est le premier feuillet de la vie d'un grand-homme.*

Ce Ministre me dit, quelques semaines après, qu'on vous avoit fait arrêter près de la Corogne, en Espagne, & que vous aviez feint de revenir en France ; mais que, trompant le Garde-conducteur, vous aviez rejoint le vaisseau où vous attendoient

vos amis ; & ma réponſe fut celle-ci : *Bon ! voilà le ſecond feuillet.*

Vous avez fait depuis, mon Général, de ces feuillets un fort beau livre ! Mais d'après ce que vous ſavez de moi, croyez-vous un ſeul mot de ce que ces brigands impriment ? Pardon, mon Général ! j'ai invoqué, dans d'autres temps, le témoignage reſpectable *du Comte d'Eſtaing ;* votre ami. Si c'eſt votre tour aujourd'hui, je puis faire de ma part une fort belle liſte auſſi de tous les gens de bien que j'ai droit d'invoquer.. Et vous, Baron *Steuben*, Comtes *Poularsky*, *Biénousky*, vous, *Tronçon*, *Prudhomme* & cent autres qui m'avez dû la gloire que vous acquîtes en Amérique, ſans vous être jamais acquittés envers moi ! ſortez de la tombe & parlez ! ou vos lettres & vos effets que j'ai s'exprimeront en votre place !

Quinze cent mille livres au moins de ſervices rendus, rempliſſent chez moi un porte-feuille qui ne ſera jamais peut-être acquitté par perſonne ; & plus de mille infortunés dont j'ai prévenu les beſoins, ſont tous prêts d'élever leur voix pour atteſter ma bienfaiſance. Entre mille, un ſeul ſuffira. Parlez ! vous, *Joſeph Péreyra*, Négociant de Bordeaux, qui m'écrivîtes, en frémiſſant, du fond des cachots de l'inquiſition, près Cadix, où votre état connu de Juif, vous avoit fait jetter, vous expoſoit à être brûlé vif ! Vous vous ſouvîntes de mon nom, & trouvâtes moyen de me faire tenir une lettre. Mes cheveux, en la recevant, ſe hériſſerent ſur ma tête. Je courus à Verſailles, où, pleurant à genoux devant M. le Comte *de Vergennes*, je le tourmentai tant,

que j'obtins qu'on vous redemandât comme appartenant à la France ; & je vous arrachai au feu ; en vous faisant passer tout l'argent pour votre voyage. Vous êtes un des hommes que j'ai trouvé les plus reconnoissans ; toute votre nombreuse famille m'a écrit pour me rendre grace. Cette avanture mérite bien que je la cite en mon honneur.

M'accuser, moi ! *de sordide avarice* ! Je veux prendre encore à témoin de ma froide résignation, les vingt-quatre Commissaires du District des Blancs-Manteaux, qui me faisoient l'honneur de travailler chez moi, à la Collecte de la Capitation, le jour que l'on prit la Bastille. Un homme effaré entre & dit : *M. de Beaumarchais, deux mille hommes sont dans votre jardin, ils vont mettre tout au pillage.* Chacun très-effrayé se leve, & moi je réponds froidement : *Nous ne pouvons rien à cela, Messieurs ; c'est un mal pour moi seul, occupons-nous du bien public :* & je les invitai de se remettre en place. Ils sont loin d'être mes amis ; c'est leur témoignage que j'invoque ; & je profiterai de ceci pour rendre grace à ce District. Quelqu'un ayant couru y dire qu'on alloit piller ma maison ; quatre cens personnes généreuses en partirent pour défendre ma possession attaquée ; mais le mal étoit appaisé, quand ces MM. y arriverent. Voilà comment mon avarice & mon ingratitude se montrent en toute occasion.

Le tiers de ma fortune est dans les mains de tous mes débiteurs ; & depuis que j'ai secouru les pauvres de *Sainte-Marguerite*, quatre cens lettres au moins sont là sur mon Bureau, d'infortunés levant les mains vers moi. Mon cœur est déchiré ; car je ne puis ré-

pondre à tous. Pendant que les brigands de la forêt de Bondi, entrés par le Diſtrict des Récolets dans cette Ville, me pourſuivent avec grand bruit; les malheureux de l'intérieur me crient : *Homme bienfaiſant, jettez ſur nous un regard de votre pitié* ! C'en eſt trop, je n'y puis tenir; & j'offre ici de faire la preuve, que tel qui dit du mal de moi, n'eſt qu'un malheureux ſalarié par tel monſtre qui m'a les plus grandes obligations. Ou c'eſt ce monſtre-là lui-même; ou des gens entraînés qui ne m'ont jamais vu ni parlé. Cette rage eſt pouſſée aujourd'hui juſqu'à la démence.

Allons, mes braves Adverſaires, voilà de-quoi vous exercer. Répétez à quelques Français qu'un peu de jalouſie tourmente, que tout cela n'eſt qu'un vain conte. O! quel plaiſir j'aurai de bien prouver à ces gens-là, ce que j'ai fait pour l'Amérique ingrate...... ou peut-être trompée; car je ne ſais encore lequel.

Mais, Citoyen d'un État libre,
Je mettrai l'Univers, entre ce Peuple & moi.

Et vous Nobles Concitoyens, tous Membres, ainſi que moi, de la Commune de Paris, mes Pairs & mes *Jurés* enfin, donnez un généreux exemple d'*un bon Jugement par jurées* : prononcez ſur la cauſe que je vous ai ſoumiſe : mais prononcez très-promptement, *comme vous vous y êtes engagés*. Savez-vous que, pour un homme qui ſouffre, quinze jours écoulés, font déja 21,600 minutes? car c'eſt ainſi que l'indignation douloureuſe fait le calcul de ſon attente. Si je ſuis *traître à la Patrie*, ne me faites

point de quartier. Je leur fais grace des injures ; ne nous attachons qu'à des faits.

Pendant cette affreuſe anarchie, pendant ce terrible intervalle, entre la loi qu'on a détruite & celle que l'on va créer, je ne ſais pas encore comment un Citoyen bleſſé peut avoir raiſon d'un Diſtrict qui ſe rend coupable envers lui, de la plus noire calomnie? Où porter ma plainte? Où l'inſtruire? A quel Tribunal, en un mot, pourrai-je en obtenir juſtice? Les atrocités ſont au comble, & toutes les loix ſont muettes!

Puiſque vous avez accueilli leur inculpation diffamante, *vous ne pouvez rejeter ma juſtification.* C'eſt au nom de la liberté que je vous demande vengeance! Si les brigands, qui brulent les Châteaux, appellent cela *liberté*; cette canaille plumitive qui flétrit les réputations, nomme auſſi cela *liberté!* Permettez donc que je l'invoque cette *liberté* précieuſe, pour obtenir au moins un jugement de vous. Le mépris que je fais de mes accuſateurs, ne vous dégage point du devoir *impoſé* de prononcer entr'eux & moi. Vous ne ſouffrirez pas qu'on diſe : *que mes grands ennemis ſont dans votre Aſſemblée*, ni que l'on vous applique l'apophtegme ſi dur de ce grand penſeur, l'Abbé *Siéyes. Ils veulent être libres, & ne ſavent pas être juſtes.* Ma confiance en votre équité, ne me permet pas de le craindre.

Non, que je vous demande à reſter parmi vous; je n'ai rien fait pour y entrer; mais NUL ICI N'A DROIT DE M'EN EXCLURE ſi l'on ne prouve pas,

Que je ſuis traître à la Patrie ;

Que je me ſuis lié avec vos oppreſſeurs ;

Que

Que j'ai été chaſſé d'un Diſtrict ;

Que j'ai fait des intrigues pour être Député d'un autre ;

Que j'ai accaparé des grains ;

Que j'ai promis douze mille fuſils au Prévôt des Marchands Fleſſelles ;

Que j'ai chez moi des ſouterrains qui conduiſent à la Baſtille ;

Que j'ai déshonoré la France, dans mes relations d'Amérique ;

Que mon avarice ſordide à cauſé les malheurs de ce Peuple.

Car voilà les imputations de cette nuée de Libelliſtes qui a fondu ſur moi comme une plaie d'Egypte. Ah ! faites-moi juſtice de tant d'horreurs accumulées, & je remets modeſtement cette dignité qu'on envie. Tant de gens m'en ſemblent avides, qu'un homme las qui ſe retire, doit trouver grace devant eux !

Des accuſations ſi étranges pouvoient ſeules excuſer le témoignage que je me rends, & les aveux qu'un vil complot m'arrache. Deux ans plutôt, ils euſſent été ſans fruit, imprudens, même impolitiques. Deux ans plus tard, la Conſtitution achevée, & le corps des Loix décrété mettant tout Citoyen à l'abri des lâches atteintes, ils ne feroient qu'un jeu de miſérable vanité. Ce moment ſeul, livré aux délations, aux calomnies, aux déſordres de tous les genres, permet peut-être à la fierté bleſſée, de s'écarter du ſilence modeſte que tout homme doit s'impoſer ſur ce qu'il a fait de louable ; & ſur-tout, Meſſieurs, quand l'oubli, quand le retard d'un Jugement, par vous *ſi ſolemnellement promis*, ſemble

autoriser quelque plainte, est inexplicable pour tous, & rend le Public inquiet sur les motifs qui vous ferment la bouche. N'en doutez point, Messieurs, il y va de l'honneur de votre nombreuse Assemblée de tenir parole à ses Membres ; quand vous croiriez ne rien devoir à un Citoyen poignardé qui réclame votre secours.

Dans l'attente de votre décision, je suis avec le plus profond respect,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

CARON DE BEAUMARCHAIS.

Paris, ce 2 Septembre 1789.

POSTSCRIPTUM.

Du 5 Septembre.

Au moment où j'acheve d'imprimer cette Requête, je reçois deux Ecrits qui, bien que différens, se prêtent un mutuel secours. L'un est une Motion imprimée, par laquelle un sieur *le Marchant* félicite naïvement le District des Récolets de la conduite honnête qu'il a tenue envers moi. Ce sieur *le Marchant* ne doute point qu'une pareille conduite n'honore à jamais ce District. On voit que c'est un fort bon homme.

L'autre est une Lettre anonyme d'une écriture contrefaite, & figurée ainsi :

On dit que tu réponds, misérable. Si tu fais le

moindre effort pour ſortir de l'état où nous voulons que tu rèſtes, tu ne ſera pas en vie dans huit jours. Le papier ſemblable à cette Lettre ſervira de réponſe au tien, & tu n'aura pas même l'honneur du réverbere. (*A Monſieur de Beaumarchet, &c. à Paris.*)

Et cette lettre eſt écrite ſur le revers *d'un billet d'enterrement.* Certes ! le Diſtrict des Récolets a là d'honorables champions ! il faut convenir auſſi que la Petite-Poſte eſt une merveilleuſe invention pour les donneurs de bons conſeils ! J'ai gardé l'avis imprimé de l'obligeant ſieur *le Marchant* ; mais j'ai porté celui de l'autre galant homme au Commiſſaire *Deſrene*, en le priant de joindre cette piece à toutes les autres du doſſier de mes plaintes au criminel. Et pour ſervir ces Meſſieurs à leur gré, j'ai fait preſſer mon Imprimeur; car je voudrois être jugé, avant qu'ils exécutent leur noble plan ſur ma perſonne.

O Citoyens ! quels fruits de la liberté ! Ce ſauvageon amer a grand beſoin d'être greffé ſur de ſages loix réprimantes !

CARON DE BEAUMARCHAIS.

Note additionnelle du 6 Septembre.

Le Commiſſaire *Deſrene* me fait remarquer ce matin que le *Billet d'enterrement*, dont on a pris moitié pour m'écrire cette infamie, eſt celui d'un Citoyen mort au mois de Juillet dernier *dans le Diſtrict des Récolets, & enterré à Saint Laurent.* Ainſi le ſtyle & l'écriture de l'Anonyme, *en tout pareils* à d'autres que j'ai reçues pendant le procès Kornmann ; la demeure de ce dernier ET AUTRES,

dans la rue *de Carême-Prenant*, dont les Récolets ſont très-proches ; le Billet d'enterrement d'un homme de ce Diſtriſt, employé pour m'écrire ; (*quel raffinement d'horreurs ! choiſir un papier mortuaire pour faire la menace d'un meurtre* !) l'identité des termes de la motion des Récolets avec ceux de libelles dont j'avois déjà rendu plainte ; les preuves faites contre les payans & les payés de ces libelles correſpondans ; (& je les nommerai tous, afin qu'ils ſoient connus ;) toutes ces circonſtances rapprochées, pourront mettre un jour mes héritiers à mon défaut, ou moi ſur la voie de ces ſcélérats, quand nous aurons des Tribunaux.

Cependant, braves ennemis, vous entendez mal votre affaire. Aſſaſſiner un homme, eſt ſans doute un moyen certain pour lui faire perdre, en un moment, *ſa repréſentation à la Ville.* Mais n'eſt-ce pas le plus foible de tous les argumens, quand il s'agit de prononcer ſur lui ?

Et vous, Meſſieurs de la Commune qui augmentez leur audace & ma peine, par un oubli de dix-neuf mortels jours ; vous qui, ſuſpendant mes fonctions *pour délibérer ſur ma plainte*, m'avez puni avant de juger ; ne voulez-vous plus me juger parce que vous m'avez puni ? On en uſoit ainſi à la Baſtille. Ah ! n'oubliez jamais que vous l'avez détruite pour ſubſtituer des Jugemens légaux à des vengeances arbitraires !

CARON DE BEAUMARCHAIS.